



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada



ecoENERGY
an ecoACTION initiative

Dear homeowner,

You are receiving this letter from the Government of Canada because of your past participation in Natural Resources Canada's ecoENERGY Retrofit – Homes program. You may now be eligible for financial assistance under the recently expanded program which increased the grants by 25 percent as of March 30, 2009.

Under the expanded ecoENERGY Retrofit – Homes program, previously enrolled homeowners who did not apply for their grant within the 18-month time limit are now eligible to re-enter the Retrofit – Homes program. As well, homeowners who had a pre-retrofit evaluation but did not complete the work or have a post-retrofit evaluation can now re-enter the program. However, if you wish to take this opportunity to re-enter you must register by **September 30, 2009**.

To register, you must complete the registration form on our Web site at: **oee.nrcan.gc.ca/registration** or you can call 1-877-953-5454. You will need to provide the complete mailing address of the property which was evaluated under the program, your name and telephone number, and your ecoENERGY file number which can be found on the energy evaluation report you received from your energy advisor following your pre-retrofit evaluation.

Once registered for re-entry, you have 18 months or until March 31, 2011, (whichever comes first) from the date we receive your re-entry request, to complete your energy retrofits and have a post-retrofit evaluation performed on your home. Your home's initial pre-retrofit evaluation will still be used as the baseline for the energy retrofits. It is important to note however, that payment of grants is subject to availability of funds.

For information about the expanded ecoENERGY Retrofit – Homes program, visit the ecoACTION Web site at ecoaction.gc.ca/homes.

Natural Resources Canada does not endorse the services of any contractor or any specific product and accepts no liability in the selection of materials, products, or contractors and their performance or workmanship.

Homeowners participating in the ecoENERGY Retrofit – Homes program should also keep their receipts as they may be eligible for the Home Renovation Tax Credit for some of the improvements made. For further information on this tax credit, visit the Canada Revenue Agency's Web site at cra-arc.gc.ca/hrtc or call 1-877-959-1-CRA (TTY 1-800-665-0354).

Thank you.

Canada



Madame, Monsieur,

Le gouvernement du Canada vous envoie cette lettre parce que vous avez déjà participé au programme écoÉNERGIE Rénovation – Maisons de Ressources naturelles Canada. Vous pourriez être admissible à un appui financier supplémentaire en vertu du programme nouvellement élargi dont les subventions ont augmenté de 25 p. 100 le 30 mars 2009.

Dans le cadre du programme écoÉNERGIE Rénovation – Maisons qui vient d'être élargi, les propriétaires auparavant inscrits mais qui n'ont pas fait leur demande de subvention dans les 18 mois prévus peuvent maintenant se réinscrire au programme Rénovation – Maisons. De la même manière, les propriétaires qui avaient fait faire une évaluation avant d'entreprendre les travaux, mais qui n'ont pas terminé les travaux à temps ou dont les travaux ont fait l'objet d'une évaluation après rénovations peuvent maintenant se réinscrire au programme. Toutefois, si vous désirez profiter de cette possibilité de réinscription, vous devez en faire la demande au plus tard **le 30 septembre 2009**.

À cette fin, il vous faut remplir le formulaire d'inscription sur notre site Web, à oee.rncan.gc.ca/enregistrez, ou composer le 1-877-953-5454. De même, vous aurez à fournir l'adresse postale complète de la propriété évaluée dans le cadre du programme, vos nom et numéro de téléphone ainsi que le numéro de dossier écoÉNERGIE qui figure dans le rapport que votre conseiller en énergie vous a fait parvenir à la suite de votre évaluation avant rénovations.

Une fois inscrit, vous aurez 18 mois à compter du jour de réception de votre demande de réinscription, ou jusqu'au 31 mars 2011 (selon la première éventualité), pour effectuer vos rénovations éconergétiques et les faire ensuite évaluer. L'évaluation avant-rénovation initiale de votre maison servira à nouveau de référence aux rénovations. Je vous signale toutefois que le versement des subventions est assujéti à la disponibilité des fonds.

Pour plus d'information sur le programme élargi écoÉNERGIE Rénovation – Maisons, visitez le site Web d'écoACTION, à ecoaction.gc.ca/maisons.

Ressources naturelles Canada ne recommande aucun entrepreneur ou produit en particulier, pas plus qu'il n'accepte de responsabilités quant aux matériaux, aux produits, au rendement des entrepreneurs et à la qualité de leur travail.

Toute personne qui participe au programme écoÉNERGIE Rénovation – Maisons devrait conserver ses reçus, car elle pourrait être admissible au crédit d'impôt pour rénovation domiciliaire, un programme d'une durée limitée. Pour plus d'information sur ce crédit d'impôt, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada, au arc-cra.gc.ca/cird, ou composez le 1-888-959-1-ARC (ATME : 1-800-665-0354).

Merci